

tions respectives aux personnes qui dirigent des établissements de sourds-muets dans la province."

Lecture est faite d'une requête de la Supérieure de l'Hospice des Sœurs de la Charité de Québec, demandant une subvention pour la salle attachée à cette institution.

Lecture est faite de lettres de NN. SS. les évêques des Trois-Rivières et de Rimouski donnant des raisons de leur absence, aux séances des sous-comités du 20 et du 22, et de l'honorable M. Thos. Ryan s'excusant de ne pouvoir assister à la réunion du comité.

Sur proposition de Mgr l'évêque de Rimouski, il est résolu : "Qu'à l'avenir, la séance d'automne du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique aura lieu le premier mercredi qui suivra les Quatre-Temps."

Le sous-comité des écoles normales fait rapport "qu'il n'a pu siéger le 20 et le 22 courant, faute de quorum, les honorables MM. Ouimet et Chauveau étant seuls présents, le 20, et les mêmes. Mgr l'évêque de Sherbrooke et M. le G. V. Cyrille Légaré, étant seuls présents, le 22."

Sur proposition de Mgr l'évêque de Rimouski, il est résolu : "que ce sous-comité se réunira le 14 octobre prochain."

Le sous-comité du Fonds de pension des instituteurs présente le rapport suivant :

"Lundi, 22 septembre 1884.

"Sous-comité du Fonds de pension des instituteurs,

"Présents :

"Le très révérend M. C. Légaré,

"L'honorable M. Chauveau, et le surintendant.

"Votre sous-comité a examiné avec soin le projet d'amendement à la loi du Fonds de pension des instituteurs, 42 et 43 Vict., chap. 22, tel que recommandé par les conférences des instituteurs et approuvé par le corps général des inspecteurs, et il l'a aussi approuvé avec quelques modifications.

"Le tout humblement soumis,

"(Signé) CYRILLE E. LÉGARÉ,

"Président."

Sur proposition de Mgr l'évêque des Trois-Rivières, il est résolu : "Que ce rapport sera pris en considération, à la prochaine réunion du comité catholique

du Conseil de l'Instruction publique, qui aura lieu le 12 novembre prochain, et que dans l'intervalle le surintendant devra faire imprimer le projet d'amendement de la loi du Fonds de retraite tel que soumis au sous-comité, en mettant en italiques les parties retranchées par le dit sous-comité, la loi du Fonds de pension de retraite, telle que sanctionnée, devant être adjointe au dit projet d'amendement."

Le sous-comité, chargé de l'examen des livres, fait le rapport suivant :

"Rapport du sous-comité chargé d'examiner les livres.

"Présents : NN. SS. les évêques de Rimouski et de Sherbrooke ; l'honorable M. P. J. O. Chauveau, le très-rév. C. E. Légaré, V.-G., président.

"Lecture d'une lettre de M. l'inspecteur Lippens a été faite sur les défauts reprochés à la *Grammaire* et aux *Exercices de Bonneau*.

Le sous-comité est d'avis de ne pas proposer que ces deux livres soient rayés de la liste des livres déjà approuvés par le Conseil. Mais il suggère qu'avant qu'une nouvelle édition canadienne soit faite des dits livres, l'éditeur soumette au comité catholique du Conseil de l'Instruction publique les dits ouvrages et fasse les modifications qui seront jugées nécessaires.

"Le sous-comité s'ajourne à demain, le 24, à 9 heures du matin.

"(Signé) CYRILLE E. LÉGARÉ, V. G.

"Adm., Président.

"Québec, 23 septembre 1884."

Lecture est faite d'une lettre de M. l'inspecteur d'écoles Nantel, demandant une augmentation de traitement.

Il est résolu "que le comité appuie cette demande."

Lecture est faite d'une lettre de M. l'inspecteur Lippens demandant de l'aide pour les salles d'asile de Longueuil et de Chambly.

Lecture est faite de lettres de MM. les inspecteurs Belcourt, Brault, Delâge, Lippens et Miller donnant les raisons pour lesquelles ils n'ont pas visité toutes leurs écoles l'année dernière.

Le comité recommande les nominations qui suivent :

1. Comme membre du bureau d'examineurs de Kamouraska :